

LOI N° 2009-08 DU 25 MARS 2009

Portant autorisation de ratification de l'Accord de financement additionnel signé entre la République du Bénin et l'Association Internationale de Développement (AID) dans le cadre du projet de fourniture de services d'énergie (PFSE).

L'ASSEMBLEE NATIONALE a délibéré et adopté, en sa séance du 17 mars 2009,

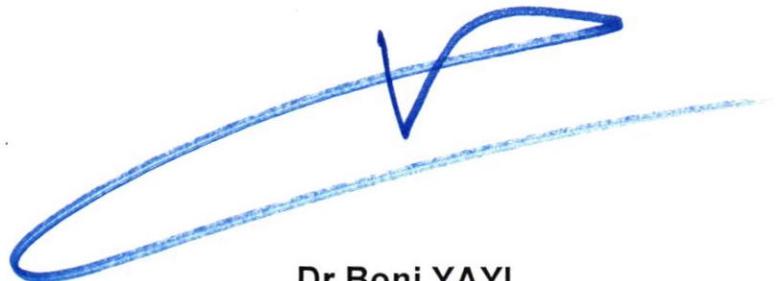
LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE promulgue la loi dont la teneur suit :

Article 1^{er}.- Est autorisée la ratification, par le Président de la République, de l'Accord de financement additionnel d'un montant de sept millions (7.000 000) de dollars US, soit 4,3 millions droits de tirage spéciaux (DTS) équivalant à deux milliards neuf cent quarante millions (2.940.000.000) de francs CFA, signé le 03 juillet 2008, à Washington (Etats-Unis d'Amérique) entre la République du Bénin et l'Association Internationale de Développement (AID) dans le cadre du projet de fourniture de services d'énergie (PFSE).

Article 2.- La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Cotonou, le 25 mars 2009,

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Dr Boni YAYI



Le Ministre de l'Economie
et des Finances,



Soulé Mana LAWANI

Le Ministre de l'Energie et de l'Eau,



Sacca LAFIA

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 HCJ 2 MEF 4 MEE 4 AUTRES MINISTERES 28
SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5 BN-DAN-DLC 3 GCOMB-DGCST-INSAE- 3 BCP-CSM-IGAA
3 UAC- ENAM – FADESP 3- UNIPAR – FDSP 2 JO 1.-

